

## Les fiches chiffrées de F.O.-DGFIP

### Les effets financiers de la réforme de 2003 sur la pension des fonctionnaires

**Agent de catégorie C  
carrière complète et fin d'activité à l'indice 416  
37,5 annuités de cotisation, soit 150 trimestres  
départ à 60 ans.**

\* Pension telle qu'elle serait liquidée aujourd'hui s'il n'y avait pas eu la réforme de 2003.

TIB = 1916,61 €, Taux de remplacement = 75 % (taux plein)

$$\text{Pension} = \frac{1916,61 \times 75}{100} = \mathbf{1437,00 \text{ €}}$$

\* Pension telle que liquidée aujourd'hui avec les effets de la réforme.

TIB = 1916,61 €, Nombre de trimestres nécessaires pour une pension à taux plein = 161

$$\text{Taux de remplacement} = \frac{75 \times 150}{161} = 69,87 \%$$

Il manque 11 trimestres à cet agent, la décote est égale à 0,625 % par trimestre manquant.

$$\text{Décote} = 0,625 \% \times 11 \text{ trimestres} = 6,87 \%$$

Taux de remplacement après décote = 63 %

$$\text{Pension minorée par la décote} = \frac{1916,61 \times 63}{100} = \mathbf{1207,46 \text{ €}}$$

\* Pension telle qu'elle sera liquidée en 2015 si rien en change et en tablant sur une augmentation des traitements de 0,8 % par an.

TIB = 2059,06 €, Nombre de trimestres requis pour pension à taux plein = 164

$$\text{Taux de remplacement} = \frac{75 \times 150}{164} = 68,59 \%$$

Il manquera 14 trimestres à cet agent et la décote sera en 2015 de 1,25 % par trimestre manquant.

$$\text{Décote} = 1,25 \% \times 14 = 17,5 \%$$

Taux de remplacement après décote = 51,09 %

$$\text{Pension minorée par décote} = \frac{2059,06 \times 51,09}{100} = \mathbf{1051,97 \text{ €}}$$

En 2015, pour ne pas avoir de décote, il faudra travailler jusqu'à 63 ans et 9 mois (limite d'âge - 5 trimestres)